

Assurance récolte en 2010: Québec gagne à la loterie agricole

Publié le 25 mars 2011 à 06h53 | Mis à jour le 25 mars 2011 à 06h53



Photo Robert Skinner, Archives La Presse

«Le climat a été très favorable à l'ensemencement et à la levée de la majorité des cultures annuelles», indique la Financière agricole du Québec dans les bilans d'assurance récolte qu'elle déposera ce matin. «Les récoltes à l'automne se sont faites dans de belles conditions.»



[Hugo Fontaine](#)

La Presse

(Montréal) Le Québec a tiré le bon numéro à la loterie des récoltes en 2010. Le programme d'assurance récolte a versé aux cultivateurs trois fois moins d'indemnités que l'année précédente, signe que la météo a collaboré et que les rendements ont été bons.

> [Suivez Hugo Fontaine sur Twitter \(http://twitter.com/hugofontaine\)](http://twitter.com/hugofontaine)

Les indemnités ont été de 40,7 millions en 2010, le plus faible niveau depuis 2003. En 2009, elles atteignaient 119 millions. L'assurance récolte compense les cultivateurs quand les rendements ne sont pas au rendez-vous, généralement en raison des mauvaises conditions météo.

Les producteurs de foin et de céréales ont connu une année particulièrement meilleure qu'en 2009. Ils ont récolté 11,6 millions en indemnités en 2010, contre presque 99 millions en l'année précédente. Les producteurs de maïs, qui ont reçu 28 millions en compensations en 2009, ont eu besoin de moins de 400 000\$ l'année suivante.

«Le climat a été très favorable à l'ensemencement et à la levée de la majorité des cultures annuelles», indique la Financière agricole du Québec dans les bilans d'assurance récolte qu'elle déposera ce matin. «Les récoltes à l'automne se sont faites dans de belles conditions.»

Économiste en chef à l'Union des producteurs agricoles, Charles Félix-Ross rappelle que les rendements de 2009 dans les cultures céréalières avaient été faibles, au mieux «très moyens». «En 2010, c'est l'autre extrême, note-t-il. Les rendements ont été excellents. Ça reflète très bien la réalité et l'imprévisibilité de l'agriculture.»

La Fédération des producteurs de cultures commerciales a tenu son assemblée annuelle mercredi et hier à Drummondville. Il n'a pas été possible de joindre ses dirigeants hier.

Annus horribilis pour le bleuet

D'autres secteurs ont connu une année plus difficile. C'est le cas pour le bleuet, dont 95% des producteurs sont situés au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les 132 assurés (moins de la moitié des producteurs) ont touché des indemnités de près de 5 millions. C'est presque 100 fois plus qu'en 2009.

«Les bleuets sont entrés en fleur deux semaines plus tôt qu'à l'habitude en 2010, avant que des épisodes de gel ne détruisent une grande majorité de la production», explique le président du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec, Marc Larouche. La récolte n'a représenté que 25% de celle de l'année précédente.

Le sirop d'érable a également eu besoin de soutien en 2010. Les acériculteurs ont touché des compensations de 6,6 millions, contre à peine 79 000\$ un an plus tôt. Le temps des sucres a été particulièrement dur dans les régions de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent, signale le directeur de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, Simon Trépanier. Il a fait trop froid au début de la saison, puis le printemps est arrivé soudainement, de sorte qu'il ne faisait plus assez froid la nuit.

L'assurance récolte est financée à 40% par les adhérents, à 36% par le gouvernement du Canada, et à 24% par le gouvernement du Québec. Ce programme est distinct des programmes de stabilisation des revenus agricoles, qui compensent les faibles prix du marché et couvrent aussi les productions animales.

Partager

Recommander

6

7

© 2000-2011 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.